

Pourquoi le centre de tri le plus grand de France dans l'Oise ?

- Pourquoi un centre de tri de grande capacité dans l'Oise ?

Peu de temps avant la fusion des deux syndicats, en 2014, le SMVO entre en réflexion et lance une étude de faisabilité, puis une étude territoriale avec l'ADEME pour la construction d'un centre de tri de grande capacité. Le SMVO s'adjoint très rapidement le conseil de SAGE SERVICES ENVIRONNEMENT pour les études de faisabilité et l'étude territoriale. La mission d'AMO sera également confiée à ce bureau d'études, devenu aujourd'hui SAGE ENGINEERING.

En effet, le centre de tri construit en 2003, et modernisé en 2012 pour permettre de trier tous les flux avec une capacité de 30 000 tonnes par an, est saturé dès 2016. Les performances de collecte sont passées, entre 2012 et 2016, de 40,6 kg/habitant à 67,8 kg/habitant, soit une augmentation de plus de 27 kg/habitant.

L'expérimentation des nouvelles consignes de tri élargie à l'ensemble des emballages plastiques, et non plus seulement les flacons, a engendré une augmentation des performances de tri considérable : de 22 000 tonnes par an en 2012, les quantités à trier sont passées à 30 000 tonnes par an en moins de 4 ans. De larges campagnes de communication, un message simple et plus clair à comprendre, un seul contenant de collecte pour les emballages et les papiers, ont permis d'atteindre ces résultats.

Parallèlement, en 2015, Eco Emballages lançait un appel à projet pour la construction de centres de tri de 60 000 tonnes qui soient des sites démonstrateurs, de taille industrielle, permettant de trier tous les emballages et tous les papiers, en application de la nouvelle politique nationale visant à organiser la mise en place du tri de tous les emballages à l'horizon 2022.

Dans la perspective de sa fusion à l'étude avec le SYMOVE pour créer le syndicat départemental de l'Oise, le SMVO s'est porté candidat à cet appel à projet. Le SMVO apprend en avril/mai 2016 que son projet est retenu. Ce nouveau centre de tri, situé en lieu et place du précédent, permettra de trier tous les emballages et les papiers des 760 000 habitants du nouveau Syndicat Mixte du Département de l'Oise, créé le 1er décembre 2016, dès janvier 2019

- Lancement d'un marché public global de performances, pour la conception – réalisation – et l'exploitation d'un centre de tri de 60.000 tonnes.

En mai 2016, le SMVO lance une procédure nouvelle de marché public : un marché public global de performances, pour la conception – réalisation – et l'exploitation d'un centre de tri de 60.000 tonnes.

La Commission d'Appels d'Offres du SMDO attribue le marché au groupement NCI – Paprec en mars 2017, pour un montant de plus de 51 millions d'euros, dont près de 36 millions liés à la construction, et une période d'exploitation pouvant aller jusqu'à 5 ans.

- **De nombreux partenaires sont associés au financement du projet :**

- ADEME : 5 274 000 €
- Etat (TZDZG) : 300 000 €
- FEDER : 1 006 981 €
- Conseil départemental de l'Oise : 3 000 000 €
- CITEO (Ex Eco Emballages) : 4 000 000 €
- CITEO (Ex Eco Folio) : 800 000 €

Ce qui représente 14,3 millions d'euros, soit un taux de financement de 40% du projet.

- **Le groupement porté par NCI-Paprec est formé de :**

- NCI-Paprec, mandataire
- SARL SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE – co-traitant (Architecte Philippe WEITLING)
- HEXA INGENIERIE ASPECT TECHNIQUE SAS – co-traitant
- EBHYS SAS sous-traitant
- SETEC Environnement (Sous-traitant-bureau d'études)

De nombreux sous-traitants vont intervenir sur ce chantier et sont en cours de déclaration. La construction du bâtiment et des VRD est confiée à la société PATRIARCA.

Dès avril 2017, le groupement porté par NCI-Paprec s'est mis au travail avec les équipes du SMDO. En effet, le centre de tri de grande capacité de 60.000 tonnes doit être opérationnel dès janvier 2019, afin d'accueillir les collectes sélectives de la zone ouest dès le 1er mars 2019, et permettre à ces territoires d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages.

Dès la fin de l'année 2017, le projet a obtenu :

- Le permis de construire
- L'autorisation d'exploiter par la DREAL
- **Planning de construction du nouveau centre de tri**

Les travaux ont commencé, comme prévu, dès le 1er février 2018.

- De février à mai 2018 : déconstruction des anciens locaux administratifs et sociaux, pour construire en lieu et place une partie de process (zone 6) dédiée au tri des papiers et aménagement extérieurs
- Mai 2018 : arrêt du centre de tri, déconstruction des bâtiments actuels et extensions de bâtiments réalisés. Durant la période de travaux du centre de tri, les collectes sélectives d’emballages et papiers seront envoyées vers des centres de tri voisins.
- Très rapidement, installation du nouveau process pour réaliser les premiers essais de process en novembre 2018
- Janvier 2019, mise en service du process

Avec cet équipement, le **SMDO** sera le premier syndicat de traitement de France à disposer d’un centre de tri de **60.000 tonnes**, avec un niveau d’équipements automatisés très important : plus d’une vingtaine de trieurs optiques, de multiples trommels, overbands, courant de foucault et cribles balistiques.

Économiquement, ce nouveau centre de tri représentera :

- Une économie conséquente sur le coût de tri
- De meilleures recettes industrielles et de meilleurs soutiens des éco-organismes, liés à une meilleure qualité de tri.

CONTACT

Catherine CARLUY BOCQUET — Directrice de la communication

06 17 45 66 15 · catherine.carluybocquet@smdoise.fr